

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 15 février à 19H,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Michel de Volangis, s'est réuni, à la Mairie
sous la présidence de Mr Denis POYET, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
présents : 8
votants : 10
Date de convocation :
9 février 2018

Étaient présents : Mr Denis POYET, Mr Frantz CARON, Mr José CARVALHO, Mme Ghislaine MATHONNIERE, Mme Chantal LEBLANC, Mme Carole POULHES, Mme Marie-Line DIAS, Mr Grégory MAISON.

Étaient absents : Mme Olivia ESTEVES qui a donné procuration à Mme Marie-Line DIAS, Mme Odile GAUDINAT qui a donné procuration à Mr José CARVALHO, Mr Emmanuel BOYER,

Secrétaire de séance : Mr José CARVALHO

N°2018/01 –AVENANT N°2 AU MARCHE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX RELATIFS A LA DESSERTE PAR LA VOIRIE ET LES RESEAUX DU LOTISSEMENT DU LANGIS COMPRENANT 24 LOTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2017/07 du 24 février 2017, il l'avait autorisé à signer un marché pour la réalisation des travaux relatifs à la desserte par la voirie et les réseaux du lotissement du Langis.

Le marché avait été passé sous forme de procédure adaptée ; le montant total s'élevait à 362 471,90 € HT et avait été attribué à la Société SAS Marcel TP.

Par délibération n°2017/40 en date du 7 août 2017, le Conseil Municipal avait approuvé l'avenant n° 1 au marché pour la réalisation des travaux relatifs à la desserte par la voirie et les réseaux du lotissement du Langis, d'un montant de 41 050,80 € HT et le nouveau montant du marché de 403 522,70 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le détail estimatif et quantitatif est modifié comme suite au constat de non-respect du rond-point franchissable d'entrée du lotissement et en accord avec le Département.

De ce fait, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal, d'approuver l'avenant n°2 à ce marché, qui prend en compte ces modifications qui s'élève à 3 850 € HT, ce qui porte le montant du marché à 407 372,70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n° 2 au marché pour la réalisation des travaux relatifs à la desserte par la voirie et les réseaux du lotissement du Langis, d'un montant de 3 850 € HT et le nouveau montant du marché de 407 372,70 € HT,

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut le 1^{er} Adjoint, à signer cet avenant et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

N°2018/02 – SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération n° 2017/36 en date du 10 juillet 2017, il a créé un poste d'Adjoint Technique à 35/35^{ème} suite au départ en retraite de l'Agent de Maîtrise Principal.

Compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 29 janvier 2018, concernant la suppression du poste d'Agent de Maîtrise Principal à 35/35^{ème} pour la création d'un poste d'Agent Technique à 35/35^{ème}, suite au départ en retraite de l'Agent de Maîtrise Principal, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de supprimer le poste d'Agent de Maîtrise Principal à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} février 2018.

N°2018/03 – ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la rentrée de septembre 2014, la semaine scolaire est organisée sur neuf demi-journées.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet de déroger à cette organisation, en répartissant les heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que pour bénéficier éventuellement de cette dérogation, la demande doit parvenir à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Cher, pour le 20 février 2018.

En accord avec Monsieur le Maire de Soulangis, une enquête auprès des parents d'élèves a été réalisée, afin de connaître leur souhait. La majorité des parents demande un retour à quatre jours (33 familles pour 4 jours, 18 familles pour 4,5 jours).

Depuis cette enquête, la Communauté de Communes Les Terres du Haut Berry, organisatrice des Nouvelles Activités Périscolaires, a proposé :

- pour les communes qui resteront à 4,5 jours, une réorganisation des Nouvelles Activités Périscolaires :
 - réduction du temps scolaire chaque jour de la semaine,
 - organisation d'activités périscolaires d'une heure et demie à deux heures durant un après-midi
- pour les communes qui passeraient à 4 jours, une adaptation de ses services selon les capacités humaines et financières : probabilité que des accueils de loisirs, payant, soient organisés le mercredi, avec une incertitude sur la capacité d'accueil,

Le Conseil d'Ecole du RPI St Michel de Volangis / Soulangis, réuni le 13 février, s'est prononcé, à une faible majorité, pour une organisation sur neuf demi-journées (6 voix pour 4,5 jours et 5 voix pour 4 jours).

Compte tenu de ces éléments nouveaux et dans un souci de transparence, les Maires des deux communes ont estimé devoir consulter à nouveau les parents. Ils ont également décidé de se prononcer sur l'organisation scolaire de la rentrée 2018, en fonction de ce qu'aura répondu la majorité des parents.

Il est à noter, que dans l'hypothèse où l'organisation de la semaine scolaire resterait sur 4,5 jours, et selon la nouvelle organisation des activités périscolaires proposée par la Communautés de Communes, les horaires de transport scolaire devront être modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à se prononcer sur l'organisation de la rentrée scolaire, auprès de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Cher, pour le 20 février 2018, en fonction de ce qu'aura répondu la majorité des parents.

N°2018/04 – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE – APPROBATION DE LA CONVENTION PASSEE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry a mis en place les temps d'activités péri-scolaires (Acti'Berry) pour les enfants sur les communes du territoire.

Cette compétence représente un coût important pour la CCTHB puisque le montant par enfant s'élève à la somme de 159 €.

Aussi, la CCTHB demande une participation financière à notre commune, calculée à hauteur d'un tiers du coût de revient par enfant soit 53 € arrondi à la somme de 50 € par enfant.

Chaque commune sera donc amenée à verser à la CCTHB la part qui correspond au nombre d'enfants qui sont éligibles aux temps d'activités périscolaires organisés par la CCTHB.

Une convention, conclue pour l'année scolaire 2017-2018 (septembre 2017 à juillet 2018), sera passée entre la CCTHB et chaque commune du territoire pour préciser notamment les modalités de versement de cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la participation financière de la commune pour l'organisation des temps d'activités périscolaires, à hauteur de 50 € par élève éligible aux Acti'Berry organisés par la CCTHB
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la CCTHB et notre commune pour le versement de la participation financière d'aide à l'organisation des temps d'activités périscolaires
- dit que la dépense sera imputée au budget

N°2018/05 – AMENAGEMENT PAYSAGER DU LOTISSEMENT DU LANGIS – CHOIX DU PAYSAGISTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude paysagère pour le lotissement du Langis avait été réalisée par ADEV Environnement. Le lotissement avait été découpé en 7 zones.

Il rappelle également que lors de sa séance du 7 août 2017, le Conseil Municipal avait décidé de ne faire réaliser, dans un premier temps, que les zones 1 et 5, c'est-à-dire le long de la RD 33 et le long du champ.

Trois entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux :

- Terr'as verts
- SARL Franck Renier
- Arom'Escence

Après étude des devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions et 8 pour) :

- décide de retenir l'Entreprise Arom'Escence pour réaliser les travaux, pour un coût HT de 7 880 € (9 456 € TTC)
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes pièces s'y rapportant
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif du lotissement

ORIENTATION BUDGETAIRE POUR VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est prévu le bouchage des nids de poule sur la voirie communale, avec la Commune de Soulangis, dès que le temps le permettra et que la centrale d'enrobés sera ouverte.

De plus, il demandera des devis pour la réfection en enrobés des parties de route les plus dégradées.

QUESTIONS DIVERSES

- Printemps de l'écologie

Monsieur MAISON rappelle que le printemps de l'écologie aura lieu du 28 mai au 3 juin 2018 et se déroulera sur les 16 communes. Le 2 juin, des animations seront programmées au Jardin des Prés Fichaux.

Le dimanche 3 juin, un atelier sera organisé à St Michel de Volangis dont le thème pourrait être soit une initiation à la photographie de nature, soit une animation nature avec les enfants, et se déroulera dans le nouvel éco-lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit l'initiation à la photographie.

- 14 juillet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'idée d'organiser les festivités du 14 juillet sous forme de « garden party » avait été émise. Il demande au conseil Municipal si cette idée est toujours d'actualité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, y est favorable. Elle se déroulera sur l'aire de jeux « Jean Pasquet », avec possibilité de s'installer au Centre Socio Culturel, en cas de mauvais temps.

- Journal Municipal

Les articles sont en cours de préparation. Monsieur CARON se charge de contacter l'imprimeur.

- SIVY

Madame LEBLANC informe le Conseil Municipal qu'une 2^{ème} réunion a eu lieu avec les agriculteurs, pour les travaux à prévoir sur la Langis. Pour le moment, seuls les travaux au niveau du Grand Marais sont retenus, et si l'agriculteur est d'accord, ils pourraient être réalisés en 2019, pour un coût de 72 000 €TTC, à la charge du SIVY.

Fait et délibéré les jours mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.